



REÇU EN PREFECTURE
 le 02/12/2024 de OUISTREHAM-RIVA-BELLA
 Application agréée *Expédition Régistres des Délibérations*
 99_DE-014-2114 04884-20241125-DL20241125_

DEL20241125_12
 Du 25 novembre 2024
 CM5.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
 SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 novembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 novembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Christophe NOURRY, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL, Amélie NAUDOT (P. M. BESOMBES)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Gestion du personnel :

GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – CCAS - MODIFICATION DU POSTE DE DIRECTEUR-RICE ADJOINT-E OUVERT DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT D'UN AGENT EN DISPONIBILITE

DEL20241125_12	Présents : 25	Pouvoirs : 3	Abstentions :	Suffrages exprimés :25	Pour : 25	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Mme Müller de Schongor – VU en C° finances du 21/11/2024 et en CST le

Par délibération en date du 18 mars 2019, la commune de OUISTREHAM a créé un poste de Conseiller en Economie Sociale et Familiale sur le grade d'Assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe, reclassé Assistant socio-éducatif au 01/01/2021.

L'agent occupant le poste ayant quitté la collectivité, il est souhaité de faire évoluer les missions du poste vers des fonctions de Directeur-riche Adjoint(e) du CCAS et d'ouvrir le poste à la possibilité de recruter un agent contractuel pour faire face aux besoins du service.

Ainsi, lu et entendu l'exposé et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des votes exprimés, avec 8 abstentions¹** de modifier le cadre dans lequel le poste est ouvert, comme suit :

Fonctions actuelles	Nouvelles Fonctions au 01/01/2025	Grade	Base horaire	Ouverture aux contractuels
Conseillère en économie sociale et familiale	Directeur-riche Adjoint(e) du CCAS	Assistant socio-éducatif	35/35e	Oui, sur la base de l'article L332-8 disposition 2 du CGFP : « Lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Transmis en préfecture le
 Affiché/notifié le
 Certifié exécutoire.



¹ MM Chauvois, Meslé, Tison, Frénod, Besombes (+ pouvoir de Mme Naudot) et Mmes Segaud Castex et Le Bas.